

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

WI SERVICES - B.P. 50030 – 33023 Bordeaux Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 480 824 861

## I. CHAMPS D'APPLICATION - ENTREE EN VIGUEUR

Toutes les fournitures de biens et de prestations de services (tels que, sans caractère limitatif : réservation de noms de domaine, hébergement de sites, intervention et maintenance informatique sur site, mise à disposition d'outils ou de logiciels, etc.) par WI SERVICES, au profit des souscripteurs (ci-après « les Clients » ou « le Client »), sont soumises aux Conditions Générales ci-après exposées et entrent en vigueur à compter de la prise de commande, par le Client, qui reconnaît ainsi les accepter pleinement et sans réserve.

WI SERVICES ne reconnaît en aucun cas les éventuelles Conditions Générales des Clients, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, sauf accord écrit dérogatoire de WI SERVICES. Toute clause contraire est réputée non écrite. Sauf accord écrit dérogatoire de WI SERVICES, les Conditions Générales resteront applicables aux transactions futures entre les parties, nonobstant toute réserve ou clause contraire du Client.

WI SERVICES est autorisée à modifier le contenu des présentes Conditions Générales, sous réserve de notifier au Client l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des Conditions Générales, disponible en ligne. L'accord du Client sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les vingt-huit (28) jours suivant cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des Conditions Générales modifiées, à l'expiration de ce délai, ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par WI SERVICES dans le cadre de la notification susvisée.

## II. COMMANDES

Les commandes ne prennent date pour l'exécution de la prestation qu'à réception par WI SERVICES de l'accord signé du client, et le cas échéant du montant de l'acompte ou de la totalité de la valeur de la prestation attendue, stipulée sur la proposition de la prestation.

## III. PRIX DE LA PRESTATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de la prestation ainsi que les modalités figurent aux conditions particulières : bons de commande ou bon pour accord, et factures.

Le prix de la période payée est garanti pour la période concernée, hors conditions particulières précisées sur bons de commande et factures.

WI SERVICES se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en informant ses clients au moins 30 jours avant la date effective. Le client peut contester toute hausse de tarifs et résilier le contrat par lettre recommandée AR, ou par mail, dans un délai d'un mois à partir de la date de mise en service de ces nouveaux tarifs. A défaut, ces nouveaux tarifs seront réputés acceptés de façon irrévocable et seront appliqués à la prochaine facturation.

Les produits demeurent la propriété de WI Services jusqu'au complet encaissement de la commande par WI Services.

En cas de non paiement d'une quelconque facture 15 jours après la date d'échéance, WI SERVICES se réserve le droit d'interrompre ses services et ce jusqu'à paiement complet des sommes dues. L'interruption des services vaudra résiliation de plein droit du contrat en cas de non régularisation après mise en demeure. En aucun cas, le client ne pourra demander quelconque indemnité à WI SERVICES du fait de l'interruption de ses services suite à un incident de paiement

#### IV. NOM DE DOMAINE

WI SERVICES intervient en tant que mandataire à la demande du client concernant la réservation et/ou le renouvellement des noms de domaine dont le client a la pleine propriété et est habilité, en son nom propre ou au nom de sa société, auprès de toute autorité compétente dans l'attribution et la gestion des noms de domaine dont le Client souhaite obtenir la réservation et l'enregistrement ou le renouvellement.

WI SERVICES peut être conduit à modifier les articles des Conditions générales et les Annexes à tout moment, notamment à la demande de ICANN ou de tout Registry Operator défini comme suit :

Constitue un Registry Operator (opérateur de registre), toute personne physique ou morale responsable de la fourniture de services de registre pour un Top Level Domaine (TLD) spécifique ou un Country Code Top Level Domain (CCTLD), conformément aux clauses du contrat que celui-ci a souscrit avec l'ICANN (ou son cessionnaire) ou avec l'autorité gouvernementale compétente.

WI SERVICES s'engage auprès du Client à transmettre sa demande d'enregistrement ou de renouvellement du ou des noms de domaine dont il est habilité, au Registry Operator concerné et en charge de centraliser l'enregistrement ou le renouvellement du ou des Noms de domaine correspondant(s) et à faire ses meilleurs efforts pour que cette ou ces demande(s) aboutisse(nt).

##### *4.01 HABILITATION DU CLIENT*

Le Client ou son éventuel mandataire, pour lui-même et le Client, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant à l'enregistrement ou le renouvellement d'un ou des noms de domaines pour lui-même ou pour son entreprise.

De convention expresse entre le Client et WI SERVICES, le seul acte d'envoi par courrier ou mail de demande de réservation ou de renouvellement de nom de domaine par le Client vaut de sa part acceptation pleine et entière des Conditions Générales dont il s'engage à prendre connaissance dans leur intégralité préalablement à l'envoi de la demande de réservation ou de renouvellement de nom de domaine.

##### *4.02 LE PROCESSUS D'ENREGISTREMENT*

Le Client devra fournir à WI SERVICES des Informations exactes, précises et fiables et devra les mettre à jour immédiatement pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine. Ces Informations comprennent : le nom et prénoms complet, l'adresse postale, l'adresse email, le

numéro de téléphone et le cas échéant le numéro de fax, du détenteur du nom de domaine.

Un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du site, alors qu'en réalité celui-ci est déjà réservé ou en cours de réservation. Dans ce cas, la demande sera refusée et le Client ne pourra engager ni la responsabilité de WI SERVICES ni celle du Registry Operator correspondant.

Le Nom de domaine ne sera enregistré qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registry Operator correspondant.

WI SERVICES fera ses meilleurs efforts pour que la demande du Client soit transmise au Registry Operator correspondant dans les 48 heures à compter de la réception des Informations par WI SERVICES.

WI SERVICES ne pourra être tenu responsable des difficultés techniques indépendantes de sa volonté rencontrées tant dans la transmission que dans l'enregistrement des données par le Registry Operator correspondant.

D'ores et déjà, le Client accepte que son Nom de domaine puisse être suspendu, annulé ou transféré afin de corriger les erreurs éventuellement commises par le Registry Operator correspondant ou par WI SERVICES dans l'enregistrement de son Nom de domaine.

Les demandes sont transmises par WI SERVICES au Registry Operator au moyen d'une interface sécurisée.

---

#### *4.03 RENOUELEMENT D'UN NOM DE DOMAINE*

---

L'enregistrement d'un Nom de domaine doit être périodiquement renouvelé. La périodicité de ce renouvellement dépend de la période souscrite lors du premier enregistrement ou du précédent renouvellement du Nom de domaine.

WI SERVICES notifiera le Client par e-mail avec un préavis raisonnable de l'obligation d'acquitter le prix du renouvellement du ou des Noms de domaine concerné(s) en vigueur à la date anniversaire du renouvellement.

Cette notification sera adressée au Client ou, s'il y a lieu, au contact du nom de domaine.

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement dans les délais, le ou les Noms de domaines concernés ne seraient pas renouvelés et le Client en supporterait seul toutes les conséquences.

Lors du renouvellement, WI SERVICES se réserve le droit de demander au Client de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des Informations.

---

#### *4.04 CONFORMITE DE LA DEMANDE FAITE A WI SERVICES*

---

Le Client déclare que le Nom de domaine dont il demande l'enregistrement ou le renouvellement ainsi que l'utilisation qui en sera faite n'enfreint pas les droits d'un tiers ou une réglementation applicable.

WI SERVICES n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Ainsi, le Client supportera les conséquences de toute action d'un tiers à ce sujet, même dans le cas où la violation des droits d'un tiers aurait pu être détectée par WI SERVICES.

WI SERVICES pourra, s'il juge que le Nom de domaine du Client ne respecte pas les présentes dispositions, refuser son enregistrement ou son renouvellement.

Plus généralement, WI SERVICES se réserve la faculté de refuser, après d'éventuelles vérifications, toute demande d'enregistrement ou de renouvellement de Nom de domaine qui lui semblerait contraire aux dispositions des Conditions générales et aux règles adoptées par l'ICANN et/ou le Registry Operator correspondant (comme le précisent les annexes appropriées) et/ou par toute autorité compétente.

Dans ce cas, WI SERVICES remboursera au Client l'intégralité du prix qu'il aura payé.

WI SERVICES et le Registry Operator ne pourront être tenu responsable pour tout préjudice que le Client pourra subir du fait de ce refus.

---

#### *4.05 TRANSFERT D'UN NOM DE DOMAINE*

---

Le Client pourra transférer son ou ses Nom(s) de domaine à quiconque tant que le Contrat sera en vigueur à condition d'avoir réglé toutes les sommes, échues ou à échoir, restant dues à WI SERVICES et à condition qu'aucune procédure concernant son ou ses Nom(s) de domaine ne soit en instance ou n'ait été close depuis moins de quinze jours et à condition que le nouveau détenteur satisfasse aux exigences et obligations liées à l'utilisation du nom de domaine.

Ce transfert sera effectué par la transmission d'un certificat de cession dont le Client pourra obtenir un modèle sur demande à WI SERVICES. Ce certificat ne sera valable que s'il a été dûment signé par le cessionnaire et le Client. Par sa signature, le cessionnaire adhère au Contrat.

Le Client assumera toute responsabilité liée à l'utilisation frauduleuse ou illicite de son ou ses Nom(s) de domaine. Le Client fait valoir et garantit que :

- ◆ Les informations transmises à WI SERVICES sont exactes et complètes,
- ◆ La personne qui transmet la demande de transfert est habilitée à le faire et dispose de l'autorité nécessaire pour représenter légalement le détenteur du nom de domaine (comme indiqué dans la base de données du registrar perdant).

Le Client accepte que la demande de transfert soit refusée par WI SERVICES, le Registry Operator ou l'actuel registrar, notamment si, mais non limité à :

- ◆ Le Contact Transfert ne répond pas à l'email de notification dans les 30 jours suivant son envoi ou au plus tard, deux jours avant la date d'expiration du nom de domaine.
- ◆ Le Contact Transfert refuse la demande de transfert de registrar.

- ◆ le Registrant du nom de domaine refuse la demande de transfert malgré l'accord du contact administratif - l'une des situations décrites dans les Principes directeurs régissant le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine se produit,
- ◆ Le détenteur du Nom de domaine est en faillite ou en cours de faillite,
- ◆ Un litige ou un doute raisonnable sur l'identité du Contact Transfert,
- ◆ La demande de transfert est effectuée auprès de WI SERVICES dans les 60 premiers jours suivant l'enregistrement initial du nom de domaine.
- ◆ La demande de transfert est effectuée auprès de WI SERVICES dans les 60 premiers jours suivant un précédent transfert de registrar.

En cas de refus de la demande de transfert par le Registry Operator pour des raisons non-conformes aux règles établies édictées par l'ICANN, ou celles énoncée ci-dessus, ou pour quelle raison que ce soit, les frais de transfert réglés à WI SERVICES ne seront en aucun cas remboursés au Client et ce refus ne pourra ouvrir droit à aucun dédommagement.

- ◆ Les transferts entre registrars ainsi que tout litige consécutif à un tel transfert sont soumis aux règles édictées par l'ICANN :
- ◆ Principes régissant les transferts entre registrars :  
<http://www.icann.org/transfers/policy-12jul04.htm>
- ◆ Principes régissant le règlement des litiges relatifs aux transferts entre registrars :  
<http://www.icann.org/transfers/dispute-policy-12jul04.htm>
- ◆ Ces documents sont annexés au présent Contrat. Ils pourront être modifiés à tout moment par l'ICANN et ces modifications s'imposeront au Client sauf à demander la résiliation du Contrat dès la modification.

---

#### 4.06 *RESPONSABILITE DE WI SERVICES*

WI SERVICES ne pourra être tenu pour responsable tant vis à vis du Client que de tiers, de tous préjudices, pertes et dommages directs, indirects ou consécutifs, de toute nature pouvant survenir en raison :

- ◆ de la perte d'un Nom de domaine,
- ◆ de l'utilisation par un tiers du Nom de domaine appartenant au Client ou de tout ou partie des Informations,
- ◆ Du retard ou de l'interruption d'accès au système d'enregistrement de noms de domaine du Registry Operator,
- ◆ d'événements échappant au contrôle de WI SERVICES,

- ♦ de toute erreur ou omission ou action du Registry Operator ou des Autorités de tutelle,
- ♦ De l'application des dispositions de la Charte de règlement des conflits d'ICANN visées à l'article 13.

Dans tous les cas, la responsabilité pécuniaire de WI SERVICES sera limitée aux montants effectivement versés par le Client à WI SERVICES pour la prestation concernée, au cours de la période de 12 mois précédant la survenance de l'événement entraînant la mise en cause de WI SERVICES.

WI SERVICES ne pourra être tenu responsable de l'absence d'exécution totale ou partielle du contrat dû à la force majeure.

De convention expresse, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunication, incendie, inondation, avaries, émeutes, guerre, grève, lock out, soit chez WI SERVICES, soit chez ses fournisseurs ou prestataires, retards de livraison des fournisseurs ou prestataires de WI SERVICES, seront tenus notamment pour cas de force majeure, même s'ils ne sont que partiels et quel qu'en soit la cause.

---

#### *4.07 INDEMNISATION DE WI SERVICES*

---

Le Client s'engage à indemniser, défendre, garantir et éviter que soient poursuivis par ses actes ou omissions, en rapport avec son ou ses Nom(s) de domaine ou leur utilisation, WI SERVICES, le Registry Operator, ICANN et toute personne agissant pour leur compte contre toute plainte, action ou demande, mise en responsabilité, ainsi que tous coûts et dépenses qui pourraient en résulter, y compris les honoraires et débours de leurs conseils. Cette indemnisation s'ajoutera à celle résultant des dispositions de la Charte de règlement des conflits d'ICANN visées à l'article

---

#### *4.08 REGLEMENT DES CONFLITS*

---

Le Client s'engage à respecter les dispositions de la Charte de règlement des conflits d'ICANN.

Cette Charte est constituée par deux documents, annexes aux présentes, par ICANN :

- ♦ Le premier concernant le règlement des litiges (<http://www.icann.org/udrp/udrp-policy-24oct99.htm>),
- ♦ Le second se rapportant à la procédure afférente (<http://www.icann.org/udrp/udrp-rules-24oct99.htm>).

Tout litige relatif à un Nom de domaine sera soumis à ces règles.

En outre, tout litige relatif à un Nom de Domaine sera soumis au règlement spécifique figurant dans les annexes appropriées.

Notamment, le Client accepte que son Nom de domaine puisse être suspendu, annulé ou transféré pour permettre la résolution des litiges le concernant.

Ces règles visées pourront être modifiées à tout moment par ICANN ou le Registry Operator et ces modifications s'imposeront au Client sauf à demander la résiliation du Contrat dès sa modification.

#### *4.09 RESILIATION*

---

Sur simple notification par e-mail, WI SERVICES pourra résilier le Contrat et supprimer tout ou partie des Noms de domaine enregistrés à la demande du Client par ses services si le Client ne respecte pas l'une quelconque des dispositions du Contrat.

A cet égard, WI SERVICES ne sera redevable envers le Client d'aucun dédommagement.

Le Client pourra résilier le Contrat le liant à WI SERVICES à tout moment en respectant un préavis de 30 (trente) jours et à condition que les sommes éventuellement dues par lui à WI SERVICES, échues ou à échoir, aient été préalablement payées.

## **V. HEBERGEMENT**

WI SERVICES fournit au Client les moyens techniques nécessaires pour que celui-ci puisse transférer ses données vers nos serveurs, à concurrence de l'emplacement disque qui lui est réservé par WI SERVICES, en fonction de l'hébergement choisi et des services correspondants à la date de la commande. WI SERVICES n'est pas responsable de l'hébergement au-delà de l'emplacement maximum réservé au Client. Il est expressément spécifié que WI SERVICES n'est pas tenue par une obligation de résultat mais par un engagement de moyens. Néanmoins, WI SERVICES assure une disponibilité de l'ordre de 99,9 % (moyenne calculée sur un an) de ses serveurs Internet. Sont exclues de ce calcul les périodes d'indisponibilité des serveurs pour cause de problèmes techniques nécessitant, hors défaillance, une maintenance régulière de WI SERVICES ou toutes autres difficultés indépendantes de la volonté de WI SERVICES, telles que, en particulier, la force majeure (notamment : défaillance de longue durée du réseau d'électricité, grèves, émeutes, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public de télécommunication, réquisition des autorités publiques, indisponibilité du réseau Internet, etc.) ou la responsabilité d'un tiers ou du Client. WI SERVICES se réserve la possibilité de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs. Ces modifications permettront toutefois d'offrir des performances au moins équivalentes à celles fournies au moment de la conclusion du contrat. La responsabilité de WI SERVICES est limitée aux matériels et logiciels installés sur ses serveurs.

#### *5.01 Contenu des pages Web*

---

Tout contenu mis à disposition sur le site Web du Client doit être clairement rattaché au Client, celui-ci devant notamment indiquer impérativement le nom du directeur de publication et leurs adresses. Le Client dégage WI SERVICES de toute responsabilité à l'égard des tiers résultant du non-respect, par lui-même, de l'une de ses obligations

Le Client ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes moeurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des bases de données etc.).

Le Client s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou érotique ou manifestement illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, etc.), ni contraire aux textes de loi en vigueur sur le territoire français. En cas de non-respect de cet engagement, le Client est averti qu'il s'expose à des sanctions pécuniaires et judiciaires.

WI SERVICES n'est pas tenue de vérifier si le contenu du site Internet du Client constitue une quelconque infraction à la loi. Cependant, si tel est le cas et que WI SERVICES constate néanmoins une infraction à la loi, elle est autorisée à suspendre immédiatement l'accès à la page Web litigieuse. WI SERVICES en informera le Client dans les plus brefs délais. Il en sera de même en cas de réquisition de l'autorité publique ou de demande en justice.

Le Client s'engage à ne pas proposer de chat sur les hébergements qui lui sont confiés par WI SERVICES.

---

## *5.02 DUREE DE L'ABONNEMENT HEBERGEMENT INTERNET*

---

Le contrat a une durée minimale d'abonnement fixée à douze mois.

Au delà des douze mois, l'abonnement sera reconduit par tacite reconduction.

Le client pourra résilier son contrat chaque année en prévenant WI SERVICES par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail, au plus tard un mois avant la date de renouvellement de son abonnement par tacite reconduction.

## **VI. DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE WI SERVICES**

WI SERVICES s'efforcera d'assurer la disponibilité du service hébergement Internet 24H/24 et 7j/7 sous réserve de pannes éventuelles, de réparations ou de travaux de maintenance sur les serveurs et/ou sur tout ou partie du réseau INTERNET.

WI SERVICES s'efforcera de faire mener à bien les travaux dans un délai raisonnable.

Compte tenu de la nature même du réseau Internet et de son fonctionnement, WI SERVICES n'assume pas une obligation de résultat mais de moyens pour l'ensemble de ses services, et ne peut être tenu pour responsable des vitesses d'accès ou ralentissements du réseau dont il n'est pas propriétaire.

En cas de non respect par le client de ses obligations, WI SERVICES ne pourra être tenu pour responsable en cas de faute, négligence, omission ou défaillance du client, non respect des conseils donnés, force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté du prestataire.

WI SERVICES ne peut en aucun cas être responsable de la transmission ou de la réception d'informations et/ou de messages illégaux sous quelques formes que ce soient.

## VII. DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client est seul responsable des informations et documents remis à WI SERVICES.

Il devra utiliser la prestation fournie de manière responsable et s'interdira en conséquence toute utilisation contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Le client s'engage ainsi à ne pas transmettre des données qui seraient en violation des Lois et règlements, et à respecter les règles en vigueur sur Internet, en particulier l'envoi d'e-mails non sollicités (Spam).

Le client est responsable de l'usage de son login et de son mot de passe, et s'engage à prévenir immédiatement WI SERVICES en cas de perte ou vol de ces informations.

Le client autorise WI SERVICES à communiquer sur le graphisme, le lien et l'adresse du site Web de son entreprise, pour présenter les compétences du prestataire. En cas de refus, le client retourne explicitement au prestataire un courrier de refus d'utilisation de l'image et des liens de son entreprise.

Le client s'engage à informer immédiatement WI SERVICES de toute modification concernant sa situation : changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de coordonnées bancaires.

Le client n'a pas physiquement accès au serveur mis à disposition WI SERVICES mais peut disposer d'un accès par interface Web pour administrer à distance son site Internet. Toute modification se fait sous l'entière responsabilité du client, et WI SERVICES ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces modifications.

L'objet du contrat est destiné à l'usage exclusif du client désigné, et ne s'étend à aucune autre personne physique ou morale. Le client peut céder le contrat à un tiers, mais reste responsable du contenu et demeure lié par les termes du présent contrat.

En cas de non respect par le client de ses obligations, en cas de violation manifestement grave, WI SERVICES se réserve le droit à tout moment de résilier de plein droit le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette suspension ou résiliation du service pour ces motifs ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement.

## VIII. GARANTIES

Le client accepte par la présente, d'indemniser intégralement WI SERVICES et de le garantir contre toute réclamation émanant d'un tiers et prendra à sa charge la totalité des réclamations (principal, intérêts et frais; dommages; frais de procédure comportant dépens et frais d'avocat) mettant en cause la responsabilité de WI SERVICES et ayant pour origine l'utilisation de la prestation par le client en violation des Lois et règlements et des présentes conditions générales.

Le client devra immédiatement informer WI SERVICES de toute réclamation, afin que celui-ci soit en mesure d'assurer valablement sa défense.

## **IX. FORCE MAJEURE**

WI SERVICES pourra être amené à suspendre ses obligations en raison de cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, les tremblements de terre, les tempêtes, inondations, incendies, les restrictions gouvernementales ou légales, les pannes d'ordinateur, les virus et la propagations des dits virus à grande échelle, les actes ou omissions des opérateurs de réseaux ouverts au public, ainsi que tout autre cas de quelque nature qu'il soit, échappant raisonnablement au contrôle des parties.

Si le cas de force majeure entraîne une durée de suspension supérieure à trente jours, le présent contrat sera résilié automatiquement.

## **X. MODIFICATION DE LA PRESTATION**

WI SERVICES se réserve le droit de modifier les conditions de sa prestation.

WI SERVICES informera, par tout moyen à sa convenance, le client au moins huit jours à l'avance.

Le client aura alors la faculté de résilier le contrat par lettre RAR ou par mail dans un délai de quinze jours à compter de la réception de l'information.

A défaut de résiliation, les changements seront supposés acceptés.

## **XI. CESSION**

WI SERVICES aura le droit de céder tout ou une partie de ce contrat à toute personne physique ou morale s'engageant à respecter l'intégralité des obligations vis à vis du client.

Le contrat est strictement personnel au client qui n'aura le droit de le céder en tout ou partie, sans accord préalable de WI SERVICES.

## **XII. ACCEPTATION**

Le client reconnaît qu'il a lu et accepte les termes de ces conditions générales.

## **XIII. LOI**

Le présent contrat est soumis au droit français.

## **XIV. COMPETENCE D'ATTRIBUTION**

De convention expresse, le Tribunal de Commerce de BORDEAUX dont dépend le siège social de WI SERVICES est seul compétent pour toutes contestations entre le Client et WI SERVICES.